

Biosimilaire de natalizumab

Tyruko®, un biosimilaire de natalizumab, est utilisé dans le traitement de la sclérose en plaques récurrente/rémittente. Vous trouverez ici toutes les informations importantes sur le traitement avec ce biosimilaire. Pour de plus amples informations sur les médicaments et les traitements disponibles, vous pouvez consulter l'Info-SEP «Traitement de la sclérose en plaques».

L'essentiel en bref

- Le biosimilaire de natalizumab est utilisé dans le traitement de la SEP récurrente/rémittente active chez l'adulte.
- Si une personne réagit bien au médicament, celui-ci peut alors ralentir, voire arrêter l'évolution de la maladie.
- Il est administré par perfusion tous les 28 jours par un professionnel de la santé.

Principe actif et effet

La substance active natalizumab appartient à la classe des inhibiteurs sélectifs des molécules d'adhésion (inhibiteurs SAM).

Le natalizumab bloque certaines cellules immunitaires avant qu'elles n'attaquent le système nerveux central. Il évite ainsi le développement de foyers inflammatoires.

Indications

Le natalizumab est indiqué pour le traitement de la SEP récurrente/rémittente active, avec un statut négatif des anticorps anti-JCV.

Contre-indications

Ne prenez pas ce médicament dans les cas suivants:

- Hypersensibilité à la substance active et aux excipients
- Système immunitaire affaibli

- Après une leucoencéphalopathie multifocale progressive (LEMP)

Il est recommandé de faire preuve de prudence dans les cas suivants:

- Grossesse et allaitement

Effets secondaires possibles

Le natalizumab peut dans de rares cas provoquer les effets secondaires suivants:

- Réactions allergiques à la perfusion
- Maux de tête, vertiges, vomissements, nausées
- Infections des voies urinaires, rhinopharyngite
- Démangeaisons
- Perte des cheveux (alopécie)
- Douleurs articulaires, raideur musculaire, fièvre, fatigue

Autres effets indésirables très rares:

- Le traitement par biosimilaire de natalizumab peut occasionner l'apparition d'une leucoencéphalopathie multifocale progressive (LEMP), une infection virale extrêmement rare mais grave et potentiellement mortelle.

Mesures de précaution

Une IRM récente de moins de 3 mois est nécessaire avant de débuter le traitement.

La prise au préalable de médicaments qui affaiblissent le système immunitaire, ainsi qu'un traitement prolongé avec le natalizumab, augmentent le risque de développer une LEMP. Un test de dé-

tection des anticorps au virus JC permet de vérifier si les personnes sont porteuses du virus. Le risque de développer une LEMP peut être plus bas chez les personnes qui ne présentent pas d'anticorps au virus JC.

Afin de détecter à temps une éventuelle LEMP, des contrôles sanguins (test de détection des anticorps JC) et neurologiques sont effectués régulièrement. En cas de traitement par biosimilaire de natalizumab, des informations concernant les symptômes vous seront fournies. En cas de suspicion de LEMP, des examens seront immédiatement effectués.

Vous recevez un passeport médicaments.

Administration

La dose recommandée de biosimilaire de natalizumab est de 300 mg. Il est administré par perfusion toutes les quatre semaines pendant au moins 2 heures. Le médicament est administré par un professionnel de la santé dans un cabinet médical ou une clinique spécialisée en neurologie.

Durée du traitement

Le traitement est une thérapie à long terme. Si vous souhaitez interrompre le traitement, veuillez consulter votre neurologue.

Passage aux traitements avec natalizumab

En cas de traitement par un autre médicament contre l'évolution de la SEP, un intervalle de sécurité sera respecté entre les traitements.

Voyages

Le passeport médicaments doit se trouver dans le bagage à main.

La Société suisse SEP est neutre et indépendante. Elle n'accepte aucun soutien financier de l'industrie pharmaceutique.

Coûts

Le biosimilaire de natalizumab est remboursé par la caisse-maladie dans le cadre de l'assurance de base, après déduction de la franchise et de la quote-part.

Remarques

- Si une grossesse est envisagée, votre neurologue discutera avec vous comment débuter ou poursuivre votre traitement.
- Vous trouverez des informations détaillées sur le médicament à l'intention des patients sur www.swissmedicinfo.ch
- Cette Info-SEP s'adresse aux adultes. Pour les enfants, vous pouvez consulter l'Info-SEP «[Traitement de l'évolution pour enfants et adolescents atteints de SEP](#)».

Pour plus d'informations, demandez conseil à votre médecin ou à la Société suisse SEP.

Infoline SEP

0844 737 463

Lu – ve de 9h00 à 13h00



Société suisse de la sclérose en plaques

Rue du Simplon 3 / 1006 Lausanne

Information: www.sclerose-en-plaques.ch / 021 614 80 80

info@sclerose-en-plaques.ch



La Société SEP n'accepte aucun soutien financier de l'industrie pharmaceutique. Nous vous remercions pour votre don !